

# Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019

**Comptes de Gestion 2018 – Commune et Lotissement du Petit Bois** : Le trésorier municipal, M. Gilles KERMORGANT présente succinctement les comptes de gestion qui sont approuvés à l'unanimité.

**Compte Administratif 2018 – Commune** : Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En section de Fonctionnement : **Les dépenses s'élèvent à 741 067,72 €** pour un budget prévu à hauteur de 960 845,00 €. **Les recettes s'élèvent à 1 071 826,03 €** pour un Budget prévu à hauteur de 960 845,00 €. La différence entre les dépenses et les recettes fait ressortir un **excédent de fonctionnement reporté de 330 758,31 €**.

En section d'Investissement : **Les dépenses s'élèvent à 403 674,20 €** pour un prévisionnel de 977 018,00 €.

Les principales dépenses concernent les travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de la Mairie, de l'Agence Postale et de la bibliothèque pour 100 428,16 €, les honoraires du maître d'œuvre dans le cadre de la restauration des retables pour 10 387,20 €, l'achat de réserves foncières pour la somme de 21 050 €, les honoraires du maître d'œuvre et différents diagnostics préalables à la construction d'un cabinet infirmier pour 7 923,67 €, le remplacement de la main courante du terrain de football pour 18 769,20 €, le remplacement des menuiseries du club house du terrain de football pour 8 999,74 €, les honoraires du maître d'œuvre et différents diagnostics préalables à l'aménagement du bourg pour 7 395,18 €, le programme Voirie pour 49 145,04 €, le remplacement du camion benne des services techniques pour 30 861,24 €

**Les recettes s'élèvent à 672 000,17 €** pour un Budget prévu à hauteur de 977 018,00 €.

Les principales recettes concernent le versement d'acomptes de subventions pour la restauration des retables pour 24 582 €, de fonds de concours communautaire dans le cadre des travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de la Mairie, de l'Agence Postale et de la bibliothèque pour 11 647,41 €, le remboursement du FC TVA pour 27 844,66 €, le produit des amendes de police pour 6 509,08 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 266 275,96 € et l'excédent antérieur reporté d'un montant de 278 960,87 €.

La différence des dépenses et des recettes fait ressortir un **excédent d'investissement reporté de 268 325,97 €**.

En matière de Reste à Réaliser : En dépenses, les Restes à Réaliser à affecter au Budget Primitif sont de 248 610,00 €. En recettes, les Restes à Réaliser à affecter au Budget Primitif sont de 60 384,00 €.

**Le résultat global à la clôture de l'exercice comptable laisse donc apparaître un excédent global de 599 084,28 €**

**Compte Administratif 2018 – Lotissement du Petit Bois** : Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En section de Fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 416 900,95 € pour un Budget prévu à hauteur de 503 704,00 €. Les recettes s'élèvent à 416 900,95 € pour un Budget prévu à hauteur de 503 704,00 €.

En section d'Investissement, les dépenses s'élèvent à 359 370,95 € pour un Budget prévu à hauteur de 432 704,00 € et les recettes s'élèvent à 102 703,50 € pour un Budget prévu à hauteur de 432 704,00 €.

La différence des dépenses et des recettes fait ressortir un **déficit d'investissement reporté de 256 667,45 €**.

**Affectation du résultat** : Le Conseil Municipal valide le versement de l'excédent de fonctionnement 2018 du budget principal de 330 758,31 € au budget d'investissements.

**Étude des taux d'imposition des taxes directes locales** : **Le Conseil municipal vote le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales au même niveau qu'en 2018**, soit :

- \* Taxe d'habitation : 13,80 %
- \* Taxe foncière (*bâti*) : 20,45 %
- \* Taxe foncière (*non bâti*) : 36,63 %

**Budget Primitif 2019 – Commune** : Le projet de Budget Primitif est accepté à l'unanimité.

✓ En section de Fonctionnement, il s'équilibre à hauteur de 969 535,00 €.

Les principales dépenses concernent les charges à caractère général pour 190 810 €, les charges de personnel pour 283 330 € et les autres charges de gestion courante pour 268 360 €.

Ces dépenses sont financées à 60 % par les impôts et taxes (585 000 €) et à 30 % par les dotations et participations (293 350 €).

✓ En section d'Investissement, il s'équilibre à hauteur de 1 800 163,00 €.

Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget primitif sont :

- \* La fin des travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de la Mairie, de l'Agence Postale et de la Bibliothèque pour un montant de 132 000 € ;
- \* L'acquisition de mobilier pour la Bibliothèque pour un montant de 21 600 € (*subventionné à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental du Finistère*) ;
- \* La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame pour un montant de 500 000 € ;
- \* La construction d'un cabinet infirmier pour 160 000 € ;
- \* Une provision pour l'acquisition de structures supplémentaires au Jardin d'Augustine pour 3 000 € ;
- \* La première tranche des travaux d'aménagement du bourg pour un montant de 300 000 € ;
- \* Le remplacement de la canalisation d'eau pluviale de la rue Notre Dame préalablement aux travaux d'aménagement : 151 000 € ;
- \* Le remplacement de l'assainissement polluant de la salle Jeanne d'Arc pour 31 000 € ;
- \* Les dépenses de voirie (*Programme Voirie annuel, peinture, aménagement de parkings, ...*) pour 85 000 € ;
- \* La participation dans le cadre du projet ENIR – Ecole numérique, porté par l'école Notre Dame pour 7 000 € ;
- \* Une prévision de versement d'une subvention d'équilibre au budget lotissement du Petit Bois pour 201 968 € ;

Ces dépenses seront financées par un emprunt bancaire de 500 000 €, des subventions à percevoir pour 458 000 €, l'excédent d'investissement reporté pour 268 325,97 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 330 758,31 € et un virement de la section de fonctionnement pour 185 649 €.

**Budget Primitif 2019 – Lotissement du Petit Bois** : Le projet de Budget Primitif est accepté à l'unanimité. En section de Fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 427 721,00 €. En section d'Investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 561 339,00 €. Il comprend notamment le solde des travaux de viabilisation et la maîtrise d'œuvre en dépenses, et la vente de quelques lots ainsi qu'une avance du budget Commune en recettes. Actuellement quelques lots sont réservés. Ils sont tous orienté plein Sud et disponible au prix de 32 € TTC le m<sup>2</sup>.

---

**Cabinet infirmier** : Les travaux de construction du cabinet infirmier devraient démarrer très rapidement, pour une réception prévue, dans le meilleur des cas, fin novembre. Il permettra l'installation pérenne d'une infirmière dans un nouveau local répondant aux normes d'accessibilité en vigueur. Une salle de réunion associative se trouvera également à l'étage.

**Remplacement de la conduite d'eau pluviale Rue Notre Dame** : Les travaux avancent selon le planning prévisionnel établi par M. LE MENN, A&T Ouest. L'entreprise étant en congés à compter du vendredi 12 avril, la circulation sera rétablie dans les 2 sens le temps de l'absence de l'entreprise. La fin des travaux étant programmé pour la fin du mois d'Avril. Il est demandé un extrême prudence aux véhicules empruntant les déviations mises en place par la Commune et l'ATD, mais également de limiter la vitesse sur les axes concernés.

**Illuminations de Noël 2019** : Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Lumières et Créations pour la rénovation de certains décors vieillissants et obsolètes. De plus, durant les fêtes de fin d'année, la Commune se dotera d'un projecteur dynamique d'illuminations de Noël qui illuminera la façade de la Mairie pour le plus grand bonheur de petits et grands.

**Acquisition de mobilier à la bibliothèque** : Compte tenu de l'extension de la bibliothèque, nous nous devons de nous doter de mobilier supplémentaire. Le Conseil Municipal valide donc le devis de l'entreprise DPC pour un montant de 16 910,11 € HT. Ce mobilier viendra compléter celui existant. De plus, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour cette acquisition qui est financée à hauteur de 50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 18 000 € HT.

**Dotation de Soutien à l'Investissement Local** : Un dossier sera déposé en vue d'obtenir une subvention dans le cadre de la DSIL, pour le projet d'aménagement, d'embellissement et de sécurisation de la partie Nord du centre-bourg.

**3<sup>ème</sup> édition du week-end de solidarité les 6 et 7 avril 2019** : Cette année, la municipalité a souhaité soutenir des associations de recherche sur des maladies telles que la sclérose en plaques et la lutte contre la mucoviscidose. Ce week-end de solidarité se tiendra les 6 et 7 avril prochains avec différentes animations renouvelées de l'année passée telles que le concours de pétanque, la soirée théâtrale, la balade en petit train cochons, la montée au clocher, la visite guidée de l'église, les différentes randos VTT, cyclos, marche, courses à pieds et vélo pour les enfants accompagnés des parents, ainsi qu'un repas patates au lard. La nouveauté 2019 sera la présence de structures gonflables dont un mur d'escalade sur la place devant la salle multifonctions le samedi et le dimanche pour le plus grand bonheur de petits et grands... Nous souhaitons une mobilisation nombreuse autour de cette manifestation.

**ENIR – Projet d'école numérique rurale – 2<sup>ème</sup> phase** : L'école Notre Dame, par le biais de son directeur, M. CORNOU, a recueilli un accord dans le cadre du projet d'école numérique rurale. La Commune financera donc 50 % de l'investissement, représentant la somme de 7 000 €.

**« Offre promotionnelle Santé communale » - AXA France** : Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de signer la convention avec AXA France dans le cadre de l'offre promotionnelle santé communale.

**Service Civique** : Nous attendons l'agrément de la DDCS pour retenir un jeune dans le cadre du dispositif du service civique. Dans l'idéal, nous ferions débiter le jeune à compter du mois de Septembre prochain. Il effectuerait une mission de 8 mois à hauteur de 30 heures hebdomadaires maximum dans le thème du numérique. Il viendra également en appui aux bénévoles de la bibliothèque.

**Chasse à l'œuf** : Elle se tiendra le lundi 22 avril prochain à partir de 11h00 aux abords du terrain de football ou dans la salle multifonctions en cas de mauvais temps. Elle est ouverte aux enfants de moins de 12 ans. Les inscriptions sont possibles en Mairie jusqu'au 16 avril.

**Réouverture des WC Publics – Place de l'Hermine** : Des petites réparations de fuites d'eau au niveau des WC publiques sur la place de l'Hermine ont été entreprises dans le but de rouvrir au public les WC.